

Une semaine après la venue du Président de la République à Charleville-Mézières et la tenue d'un Conseil des Ministres décentralisé ici même à la Préfecture des Ardennes, qu'en est-il des perspectives d'avenir pour notre département ? A-t-il bénéficié d'une « écoutance » réelle ou va-t-il rapidement retomber dans sa déshérence (voire désespérance...) immémoriale... ? Les beaux slogans de « solidarité nationale », de « lutte contre les inégalités », au contact d'une population qui souffre vraiment, qui se trouve souvent dans une grande précarité (et pas seulement parce qu'elle ne se lève pas le matin pour traverser la rue...), ont-ils trouvé un écho auprès du chef de l'État et de ses différents Ministres ? Quels que soient les secteurs, Monsieur le Président a-t-il compris que les politiques qu'il mène ne vont pas dans le bon sens, suppriment plus d'emplois qu'elles n'en créent, creusent davantage les inégalités et génèrent de plus en plus d'inquiétudes, de colères voire de rejet ?

Ainsi, dans la **Fonction Publique**, le gouvernement a confirmé récemment la suppression de 120 000 emplois, sa volonté de recourir davantage au recrutement par contrat en lieu et place de fonctionnaires sous statuts et de pousser vers le privé nombre d'entre eux. Sous couvert de mobilité, il s'agit de la préparation de véritables plans sociaux pour lesquels aucun « choix » ne sera laissé aux agents, sommés d'accepter de partir vers le privé avec l'indemnisation proposée.

Dans cette « transformation » de la Fonction Publique, le projet de rémunération au mérite des agents, par la mise en place d'un système arbitraire, discriminant, et totalement entre les mains des employeurs sans réel dialogue social, n'améliorera en rien le pouvoir d'achat global des agents et fragilisera le bon fonctionnement des services publics. Le mérite, c'est la mise en concurrence généralisée là où le travail collaboratif est une nécessité pour rendre le meilleur service à la population. C'est un élément de fragilisation de la Fonction publique. C'est au contraire une FP renforcée, avec des services publics présents partout sur tout le territoire, que souhaite la population, gages d'une égalité de traitement et d'une certaine attractivité des territoires, ruraux notamment.

L'autre « grand » projet qui cristallise les tensions est celui de la **retraite par points**, réforme systémique de notre régime de retraite avancée par le gouvernement qui conduirait inévitablement à la réduction des solidarités (droits familiaux, pension de réversion,...), pénaliserait les pensions des salariés aux carrières incomplètes et particulièrement celles des femmes. De plus, ce système serait particulièrement défavorable aux fonctionnaires par l'abandon du calcul de la pension sur les 6 derniers mois au profit d'un calcul sur l'ensemble d'une carrière et plus particulièrement encore aux enseignants qui entrent tard dans le métier compte tenu des études et ne bénéficient que très peu de primes. La compensation par une intégration des indemnités dans le calcul de leur pension n'apporterait rien aux enseignants au regard de la faiblesse de leur montant. Le plafonnement de la part des richesses consacrée au financement des retraites conduira à une baisse des pensions au vu de l'augmentation du nombre de retraités.

Enfin, concernant directement l'École, et impactant son fonctionnement et sans doute la qualité du service public d'éducation offert aux élèves, nous en venons au projet de **loi de finances 2019** qui renoue malheureusement avec la logique de suppressions de postes, une logique appelée à s'amplifier dans les années suivantes pour atteindre les 50 000 suppressions annoncées de fonctionnaires de l'État. Bien que présentée comme « priorité du gouvernement », l'Éducation nationale n'échappera pas pour autant à cette logique.

Dans le premier degré, les créations de postes seront largement insuffisantes pour couvrir les besoins.

Dans le second degré, la saignée s'annonce massive, favorisée par la mise en œuvre des réformes des lycées qui vont, certes, impacter les postes d'enseignants mais aussi et surtout diminuer le nombre d'heures d'enseignements dispensées aux élèves et ainsi encore réduire l'offre et la qualité de la formation. Quels élèves l'École va-t-elle désormais former à l'avenir, quels citoyens de demain, dans quelle société... ? La FSU ne partage pas du tout ces orientations politiques et continue de demander un budget plus conséquent, répondant aux besoins, pour d'autres choix et une autre ambition pour l'École. Comme dans d'autres sujets ou domaines, ce dont la droite avait rêvé, le gouvernement actuel le fait... Ainsi, dans l'école, mais également autour de l'école, c'est toute la protection de l'enfance qui a été détruite par l'austérité. Elle doit être reconstruite et non pas remplacée par une réponse sécuritaire. La politique éducative ambitieuse que nous réclamons nécessite d'autres choix qui passent par la création des moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Pour illustrer nos propos et ne citer que « quelques » sujets qui participent de la cohérence du projet de transformation radicale du système éducatif, nous évoquerons :

La fusion des académies

La création de 13 « super académies » éloignera toujours plus les lieux de décision des territoires où elles s'appliquent, menaçant les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des enseignants. La FSU s'oppose au projet de fusion d'académies.

La professionnalité enseignante

En dépit du rejet de son projet de loi exprimé par la communauté éducative en CSE, au CTM et au CNESER, le ministre continue d'avancer seul. Il poursuit une politique éducative qui a pourtant déjà montré son inefficacité à réduire les inégalités et qui s'articule autour du contrôle des pratiques enseignantes.

Malgré des conditions de passation qui invalident leur prétention scientifique, le ministre s'appuie sur les résultats des évaluations nationales pour imposer ses partis pris aux enseignants qu'il considère comme des exécutants. La FSU porte à l'inverse l'expression d'une profession attachée à concevoir ses enseignements en lien avec les mouvements pédagogiques et avec l'ensemble des productions de la recherche.

La réforme de la formation des enseignants

Les projets en cours, comme la manière de les mener, vont fortement dégrader les conditions d'entrée dans le métier ainsi que la qualité de la formation sans contribuer à réduire les inégalités scolaires. A ce stade la FSU dénonce leur contenu et leurs conséquences et intervient sur un certain nombre de sujets : précarisation des étudiants et de leurs parcours de formation, utilisation des étudiants comme moyens d'enseignement, dégradation du lien avec la recherche, place prépondérante du terrain sur l'ensemble de la formation,...

L'école inclusive

Lorsque les difficultés de comportement de certains élèves mettent à mal l'élève lui-même, les autres élèves, la classe, l'école, cela peut générer un sentiment de culpabilité, d'abandon, un épuisement et une souffrance chez les enseignants et les personnels dans leur ensemble. Les moyens sont insuffisants suite aux politiques budgétaires qui exacerbent les inégalités. Si l'inclusion est un principe, ce principe doit se traduire par une ambition qui implique de réels moyens dans les établissements scolaires afin de rendre possibles les apprentissages et la scolarisation pour tous les élèves et notamment ceux à besoins éducatifs particuliers. Il faut faire le choix de l'éducatif avec notamment la baisse des effectifs et l'implantation de RASED complets sur tout le territoire.

Dans le même temps, dans de nombreux départements, les ESMS (Établissements et Services médico-sociaux) et les structures de soin arrivent à saturation. Dans notre département où la question est de plus en plus prégnante, la FSU Ardennes demande une réflexion globale avec tous les acteurs concernés afin de répondre au mieux aux besoins de nos élèves.

Les personnels AESH

En urgence, la FSU demande la création de postes supplémentaires à hauteur des besoins identifiés. Elle renouvelle son exigence de création d'emplois statutaires et pérennes, la garantie d'un temps complet pour toutes et tous et une revalorisation des salaires. La FSU poursuit son action pour la résorption de la précarité dans la Fonction publique.

Les dispositifs ULIS

Les effectifs débordent dans les dispositifs ULIS. Dans certains départements, le dépassement est même devenu la norme. Cette politique est une négation du travail effectué par les coordonnateurs ULIS sur le suivi, l'accompagnement et l'adaptation pédagogique pour chaque élève et constitue une dégradation de leurs conditions de travail et d'accueil. L'administration doit respecter la circulaire sur les effectifs et prendre en compte les besoins liés au PPS (projet personnalisé de scolarisation) des élèves. A cela s'ajoute la baisse financière liée à la modification de l'indemnité de l'heure de coordination-synthèse.

Pour favoriser l'inclusion des élèves dans les classes « ordinaires », la FSU Ardennes demande une nouvelle fois qu'ils soient comptabilisés dans les effectifs globaux.

La Maternelle

Le Code de l'Éducation sera modifié par la loi "école de la confiance". La FSU étudiera toutes les incidences de « l'instruction obligatoire à 3 ans » sur le système scolaire et sur la scolarisation des élèves en maternelle (financement du privé, relations avec les familles,...). Elle adressera ses conclusions aux parlementaires.

Lors des opérations de carte scolaire au début 2019, la FSU s'assurera que les moyens suffisants seront consacrés aux écoles maternelles sur la base de critères transparents. Les équipes pédagogiques doivent également pouvoir proposer des aménagements du temps de scolarisation (rentrées échelonnées, progressivité de la scolarité à temps plein) adaptés aux besoins des élèves et au maintien du lien de confiance actuellement entretenu entre l'école maternelle et les familles.

La direction et le fonctionnement de l'école

Une aide pérenne au fonctionnement de l'école, assurée par des personnels qualifiés pour améliorer les conditions de travail des directrices et directeurs d'école, ainsi que le fonctionnement de l'école est aujourd'hui une urgence, tout comme l'augmentation des temps de décharge et la valorisation des conditions salariales. La FSU réaffirme son opposition à la création d'un statut pour les directeurs et directrices et à l'implantation d'un nouveau maillon hiérarchique dans les écoles.

L'éducation prioritaire

Le gel de la carte de l'éducation prioritaire, l'annonce du ministère d'un changement de paradigme visant à soutenir la réussite des établissements plutôt que de compenser les difficultés, la commande d'un rapport parlementaire pour trouver de nouveaux outils s'adaptant à la diversité des territoires, certaines préconisations du rapport de la Cour des Comptes qui vont dans le sens du ministère..., tous ces points menacent la labellisation et l'avenir de l'éducation prioritaire. La FSU réaffirme son attachement au principe fondateur et à l'attribution de moyens supplémentaires en fonction de critères socio-économiques objectifs des territoires et des populations. Elle continue de porter la nécessaire révision de la carte afin d'en faire bénéficier toutes les écoles et les lycées qui devraient en relever, rattachées ou non à un collège de l'éducation prioritaire dans une dynamique d'augmentation des moyens alloués. Elle demande au ministère un véritable bilan de la refondation de l'éducation prioritaire.

Dans notre département où cette question est également très importante, la FSU Ardennes sera particulièrement vigilante à ce que l'allocation (progressive ?) des moyens corresponde réellement aux besoins avérés, au souci de répondre concrètement aux difficultés constatées, loin de l'idéologie libérale qui définirait l'enveloppe en fonction des contrats d'objectifs atteints ou pas, qui attribuerait une prime au mérite aux équipes enseignantes/à certains enseignants qui auraient « bien travaillé » et pas aux autres...

Enfin, pour ne pas abuser du temps qui nous est imparti et de l'attention polie des membres de cette assemblée, au-delà des questions diverses que nous avons posées et pour lesquelles nous osons espérer quelques réponses, nous nous permettons d'évoquer trois points qui font l'actualité, pour informations, échanges et explications éventuellement :

1. **La préparation de rentrée dans les lycées** : quels seront les impacts sur les structures des établissements, sur le nombre d'heures d'enseignement et sur les postes d'enseignants de la mise en œuvre des réformes des lycées à la rentrée prochaine dans notre département ? Quand Madame la Rectrice rendra-t-elle ses arbitrages concernant les enseignements de spécialité ? Quand le CTA aura-t-il lieu ?
2. **Les incivilités, les violences scolaires** : si l'agression qui a eu lieu devant le lycée Pierre Bayle vendredi dernier a malheureusement mis en lumière un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur (pour cet établissement, de nombreuses sonnettes d'alarme avaient pourtant été tirées...), l'institution a-t-elle pour autant bien mesuré cet état de fait dans sa globalité ? Quelles réponses éducatives envisage-t-elle d'y apporter ?
3. **L'accompagnement éducatif** : les collèges REP+ du département ont appris tout récemment qu'il leur fallait "interrompre d'urgence" l'accompagnement éducatif mis en place depuis le début de l'année scolaire, l'enveloppe allouée aux établissements se trouvant réduite comme peau de chagrin, mettant à mal voire réduisant à néant les dispositifs mis en place depuis deux mois à peine... Qu'en est-il exactement ? Cette réduction des moyens en éducation prioritaire renforcée est-elle une préfiguration de la nouvelle carte et surtout de la nouvelle conception de l'éducation prioritaire... ? Le dispositif « Devoirs faits » mis en place dans tous les collèges à grand renfort de communication (sans financement suffisant prévu apparemment...) est-il si onéreux qu'il faille encore une fois déshabiller Pierre pour habiller Paul, au détriment des élèves qui en ont pourtant le plus besoin... ? Sans parler des personnels qui ont construit des projets, mis en place des dispositifs,..., et qui voient leur travail méprisé... Avec un tel « management », « l'École de la confiance » prônée par notre Ministre aura bien du mal à convaincre...

Comme au travers d'un dialogue social le plus constructif possible qu'elle souhaite au niveau local, d'échanges francs et directs qu'elle a pu avoir avec Madame la conseillère sociale du Ministre de l'Éducation nationale la semaine dernière, de revendications, de contestations, d'expressions qui ont pu se faire entendre lors de la journée de grève lundi dernier, la FSU Ardennes espère que le Président de la République et son gouvernement sauront « tirer la leçon » de ce qui a été dit par les uns et les autres et mesurer les attentes des Français, afin que les bonnes décisions soient prises, dans l'intérêt de tous.